



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LÉCLUSE

SÉANCE ORDINAIRE  
DU 9 AVRIL 2021 À 19 H 00

**Convocation du** : 2 AVRIL 2021

**Étaient présents** :

Nicole DESCAMPS-VOTTIER – Reine-Élise CARLIER – Daniel FOUQUET – Valérie LE GALLAIS (à partir de 19 H 23) – Miguel LIBERAL – Marie-Madeleine MATON-BUHL – Brigitte FIOLET-PARMENTIER – Denis LEROY – Olivier LASSELIN – Jocelyn FAUVEAUX – Laëtitia LECLERCQ – Teddy LE GALLAIS – Sylvie VILLAIN – Nicolas STIEVET – Rudy DILLIES.

**Étaient absents ou excusés** : Valérie LE GALLAIS (procuration à Nicole DESCAMPS-VOTTIER [jusqu'à 19h23])

**Président** : Nicole DESCAMPS-VOTTIER, Maire.

**Secrétaire** : Olivier LASSELIN

**Nombre de Conseillers en exercice** : 15

## PROJET EOLIEN

Madame Reine-Elise CARLIER, Maire Adjointe, propose à l'assemblée de renouveler la délibération du conseil municipal du 8 mars 2007 donnant un avis défavorable à l'installation d'éolienne sur le territoire communale.

A ce jour, un projet d'implantation de 6 éoliennes de 150 mètres de hauteur (2 éoliennes pour chaque commune) se trouve actuellement en phase d'instruction par les services de la DREAL.

Considérant les impacts paysagers importants sur le cadre de vie et les communes environnantes ainsi que sur les monuments historiques, notamment le menhir « la Pierre du diable » situé sur la commune de Lécluse.

Considérant que le projet éolien est en contradiction avec l'accord Eurobats et compromet les axes de déplacement locaux pour les oiseaux et les chauves-souris.

Considérant que le projet éolien occupe un espace de respiration encore préservé, au plus près de zones naturelles.

Après avoir entendu l'exposé de Madame CARLIER, et après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, réitère son avis du 8 mars 2007 et donc réaffirme son **avis défavorable** à l'installation d'éolienne à proximité du territoire communal.

### RENDU EXÉCUTOIRE

Transmis S/P publié

et notifié le 15 AVR. 2021

Le Maire,  
Nicole DESCAMPS

